



Hubert ATTENONT
Président de la CRSA

LA NOUVELLE CRSA

La conférence régionale de santé et de l'autonomie vient de renouveler son mandat pour la période 2021-2026. C'est dans ce contexte difficile lié à la reprise de l'épidémie de la Covid 19, entraînant une fin d'année morose et laissant à penser un début 2022 éprouvant, que cette instance devra assurer pleinement son rôle d'expression de la démocratie en santé.

Cette crise sanitaire bouleverse nos vies. Elle est source d'incertitudes porteuses de peurs et de doutes non seulement pour notre avenir mais aussi pour celui des générations futures. Elle démontre non seulement la fragilité de nos vies mais également celle de notre système de santé.

Notre assemblée devra être source de propositions à faire à l'agence régionale de santé pour faciliter sur nos territoires, la formation et l'implantation des professionnels de santé.

Le Ségur de la Santé a certes apporté des améliorations mais sont-elles suffisantes ? Compte-tenu des délais de formation des professionnels de santé, un saut quantitatif doit être fait pour combler à la fois les départs en retraite et les besoins nouveaux qui se font jour. Il faudra également trouver les voix de l'amélioration des conditions de travail dans les établissements médico-sociaux comme dans les structures hospitalières qui sont fragilisés par l'épuisement physique et psychologique des salariés. Enfin, il faut aussi un saut quantitatif concernant les rémunérations tant des professionnels libéraux que celles des salariés. En ce qui concerne le secteur médico-social, son attractivité dépendra aussi des salaires dont les revalorisations pour l'instant se font toujours attendre.

Ces défis à relever seront ceux de cette mandature qui commence. Ils devront également être complétés par la préoccupation environnementale liée à la révision du plan régional santé environnement (PRSE). Là aussi devant l'urgence des effets du dérèglement climatique que nous constatons, il s'agira de se pencher, à l'échelon de notre région, sur des mesures de réductions des diverses pollutions qui ont un impact sur notre santé et celle de nos enfants.

Ce vaste challenge nous attend et c'est en ce sens que la CRSA devra émettre ses avis pour le relever. Elle devra aussi améliorer sa communication pour mieux faire connaître les recommandations de cette instance de démocratie en santé.

Mener ce travail avec optimisme sera notre guide à l'entame de cette année nouvelle.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2022.



Installation de la nouvelle CRSA Mandature 2021-2026

La nouvelle mandature de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Grand Est a été installée mardi 21 octobre 2021, à Nancy

La CRSA est une assemblée consultative, qui concourt par ses avis, à la politique régionale de la santé mise en œuvre par l'ARS et ses partenaires. Sa composition et ses missions ont été récemment élargies dans le cadre de la mesure 32 du Ségur de la santé, qui vise à renforcer l'exercice de la démocratie en santé et à faire des CRSA de véritables « Parlement de la santé » en région. Elle est notamment consultée sur les priorités de l'ARS dans sa politique de réduction des inégalités de santé, les orientations stratégiques du fonds d'intervention régional de l'Agence, la stratégie régionale d'investissement en santé.

Le 21 octobre 2021, les membres de la CRSA Grand Est ont élu leur Président, M. Hubert Attenont, Président du Conseil d'Administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) du Nord-Est et membre du conseil économique social et environnement régional (CESER), pour la mandature 2021-2026.

Lors de cette journée d'installation, la dynamique de la démocratie en santé a été réaffirmée par l'élection des président-es et vice-président-es des quatre commissions spécialisées qui composent la CRSA :



Dr Vincent Royaux

*La commission spécialisée
« organisation des soins »
(CSOS)*

*(vice-présidente
Mme Marie-Odile Saillard)*



Mme Angèle Ratzmann

*La commission Spécialisée
« Droits des usagers du
système de santé »*

*(vice-président
M. Norbert Bigeat)*



Mme Jeanne Meyer

*La commission spécialisée
« de la santé » (CSS)*

*(vice-président
M. Frédéric Chaffraix)*



M. Christian Minet

*La commission spécialisée
« offre médico-sociale »
(CSMS)*

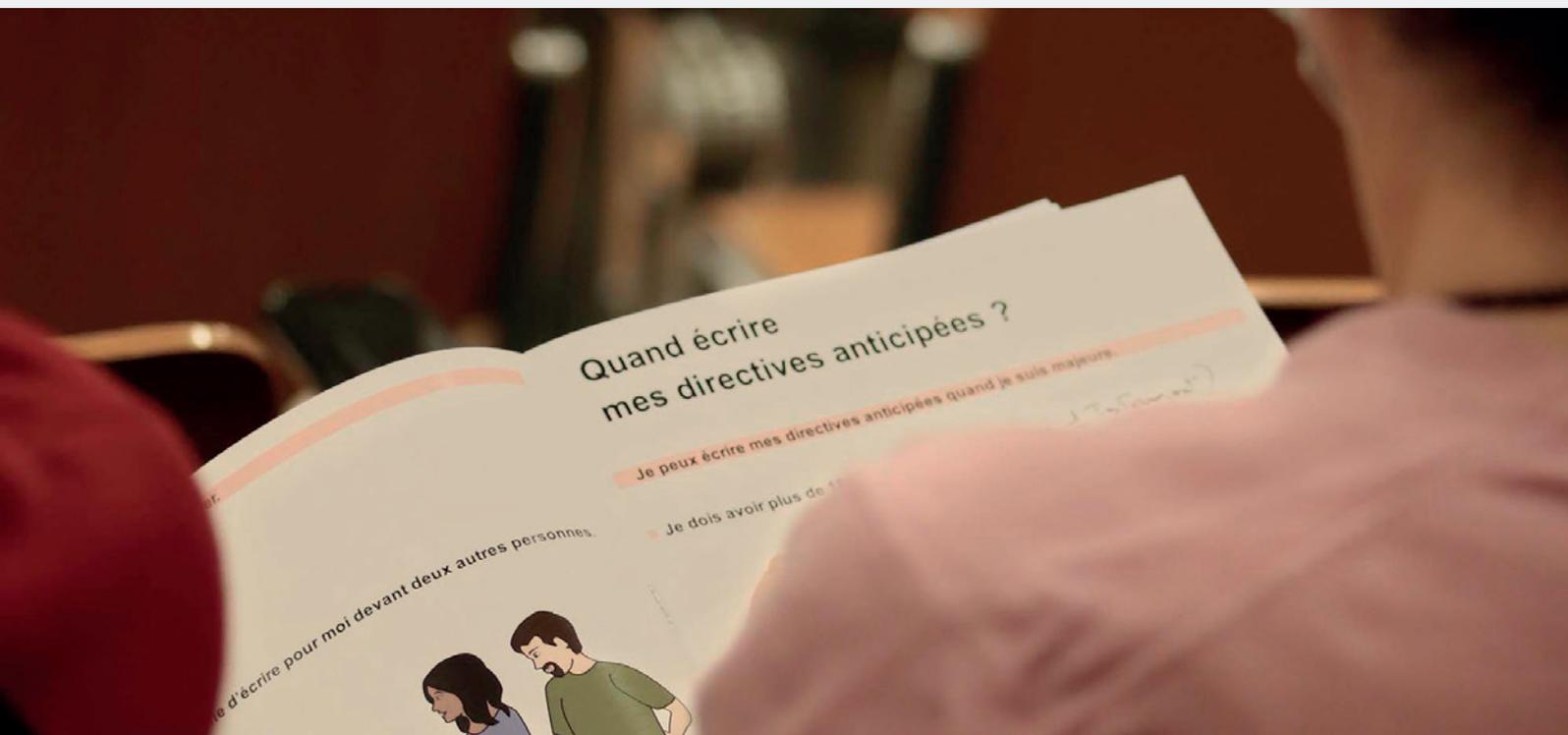
*(vice-présidente
Mme Elisabeth Parachini)*

Félicitant M. Hubert Attenont pour sa réélection, la directrice générale de l'Agence régionale de Santé, Mme Virginie Cayré, a salué le travail des membres de la mandature précédente sous sa présidence.

Ensuite, M. Attenont a rappelé les grands chantiers à venir : la révision du Projet Régional de Santé, l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), les zonages des professionnels, la réalisation de nouveaux débats publics, l'ancrage de la CRSA Grand Est comme la représentation de la société civile organisée dans le domaine de la santé.

Retour sur la soirée-débat « Directives Anticipées »

le 29 novembre 2021 à Pont à Mousson



La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Grand Est (CRSA) a organisé, le 29 novembre 2021 à Pont-à-Mousson, sa deuxième soirée-débat sur les « Directives anticipées : parlons-en ! ». Mr Hubert Attenont, Président de la CRSA Grand Est, a ouvert le débat. M. Bruno Py, Professeur de droit à l'université de Lorraine et spécialiste du droit de la santé, et M. Gérard Audibert, professeur de médecine au CHRU de Nancy, ont présenté le dispositif et ses failles.

La Loi Clay-Leonetti (votée en 2005, renforcée en 2016) permet d'exprimer, par écrit et par anticipation, ses dernières volontés sur les conditions dans lesquelles on souhaite mourir quand son diagnostic vital est engagé. Il est possible de remplir un formulaire préétabli ou simplement de formuler ses consignes sur papier libre dès 18 ans. Ce document appelé " Directives anticipées" peut ensuite être présenté à l'équipe médicale en charge de l'accompagnement du patient.

Au moment de son adoption, la mesure s'était inscrite dans le débat sur la fin de vie et le droit de mourir dans la dignité.

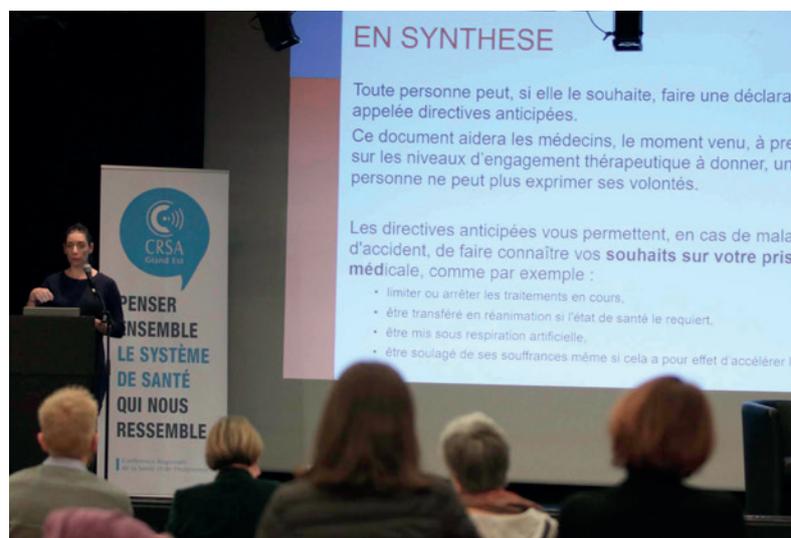
Cette deuxième soirée organisée par la CRSA, en collaboration avec l'ARS (l'Agence régionale de santé), l'EREGE (l'Espace Régional Ethique Grand Est) et l'URIOPSS (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) avait pour objectif d'amener le grand public à passer à la rédaction de ses directives anticipées en apportant des informations concrètes (à quoi sert une directive anticipée ? Comment les rédiger ? Avec qui ? Où les conserver (dossier médical partagé, médecin de ville, notaire, etc.) ? Quels liens avec la personne de confiance ?) mais également d'apporter des éléments aux médecins généralistes afin de les aider à répondre aux sollicitations de leurs patients sur ce sujet. A ce jour, seulement 11% des français ont rédigé des directives anticipées.

La première partie de la soirée présentait le contexte juridique et médical des directives anticipées et la seconde présentait un cas clinique. La dernière partie permettait au public de poser des questions.

Le public était au rendez-vous de cette soirée, avec une pré-inscription obligatoire et gratuite, tout en respectant les gestes barrières dans le cadre de la crise sanitaire.

De la documentation sur le sujet ainsi que des modèles de directives anticipées ont été mis à la disposition des participants.

Les échanges, concrets et féconds, ont permis de se rendre compte de la difficulté de s'emparer de ce sujet et confirme la nécessité d'organiser de telles rencontres.



Bilan des journées sur le pouvoir d'agir « C'est ma vie, c'est moi qui choisis »

par Jeanne MEYER présidente de la commission spécialisée de la santé et
Christian MINET président de la commission spécialisée médico-sociale



« C'est ma vie, c'est moi qui choisis ! »

La liberté de pouvoir faire des choix éclairés dans sa vie, d'entretenir des relations sociales et affectives, d'avoir des activités scolaires, professionnelles et/ou occupationnelles conformes à ses aspirations constituent des droits fondamentaux et des dimensions essentielles de l'existence rappelés avec force dans cette période de pandémie.

Soucieuse de contribuer à une réflexion éthique et pratique, la CRSA avec l'appui du centre régional d'études et d'informations en faveur des personnes en situation de handicap (CREAI) a organisé des rencontres territoriales dédiées au pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité.

Ces journées se sont déroulées le mercredi 6 octobre à Strasbourg (67), le vendredi 26 novembre à Taissy (51) et le mercredi 1er décembre 2021 à Metz rassemblant près de 350 participants au total : adolescents et jeunes majeurs relevant d'une mesure de protection de l'enfance confiés à un établissement d'accueil avec hébergement, adolescents et adultes en situation de handicap accompagnés au sein d'un établissement médico-social et leurs accompagnants professionnels.

Grâce à une animation très interactive facilitant la participation, les personnes concernées ont vraiment pu donner leur point de vue, élaborer une vision partagée de leurs souhaits, contribuer à faire valoir leur droits et entendre des expériences innovantes et inspirantes pour les territoires du Grand Est.

Au-delà d'un temps de partage très constructif, respectueux des paroles des uns et des autres, des contributions concrètes ont été proposées pour renforcer le savoir-faire commun en matière d'autodétermination. La CRSA aura l'occasion de faire valoir cette réflexion collective dans les mois à venir pour la porter, en particulier, en direction des professionnels et établissements d'accueil.





Actualité

Suivre les travaux de la CRSA :

Retrouvez les informations concernant la CRSA Grand Est sur le site de l'ARS
www.grand-est.ars.sante.fr dans l'onglet Politique de santé / Démocratie Sanitaire

Agenda

Les prochaines séances plénières de la CRSA Grand Est se tiendront :

- le mercredi 23 février 2022 de 10h à 13h
- le mercredi 22 juin 2022 de 10h à 13h

Contactez la CRSA

Secrétariat de la CRSA Grand Est
Mail : ars-grandest-crsa@ars.sante.fr
Tél : 03 88 88 93 16

Retrouvez l'intégralité des travaux de la CRSA

Retrouvez les informations concernant la CRSA Grand Est sur le site de l'ARS www.grand-est.ars.sante.fr dans l'onglet Politique de santé / Démocratie Sanitaire